

S.R.AL

Service Régional de
l'Alimentation



Vignoble de l'Aude : AVIS DE TRAITEMENT

LUTTE CONTRE LA FLAVESCENCE DOREE DE LA VIGNE

La date du troisième traitement contre la cicadelle vectrice de la maladie est fixée dans la période du :

03 août au 13 août 2013

Ne négligez pas cette application !

En effet, des adultes infectieux (porteurs du phytoplasme responsable de cette grave maladie) peuvent parvenir sur vos vignes et provoquer de nouvelles contaminations même si vous avez réalisé une protection efficace contre les larves (communiqués précédents).

Cette troisième intervention pourrait correspondre, en fonction des observations, à celle destinée à combattre l'eudémis dans les secteurs concernés. Utiliser alors une spécialité autorisée pour les deux usages.

Rappel : Respecter impérativement le délai d'emploi avant récolte des spécialités.

Dans tous les cas, il convient de rester vigilant.

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire par arrêté préfectoral de déclarer la présence sur votre parcelle de symptômes de jaunisses (Flavescence dorée, bois noir) auprès du SRAL, de la FEDON ou de la Chambre d'Agriculture de l'Aude.

Ces symptômes sont les suivants :

- **Décoloration du feuillage** (rougissement pour les cépages rouges, jaunissement pour les cépages blancs) plus ou moins bien délimitée par les nervures. Cette décoloration peut simplement suivre les nervures (sur chardonnay surtout). Feuilles devenant "cassantes" et s'enroulant plus ou moins en fonction de cépages.
- **Aoûtement absent ou partiel des sarments** ce qui donne un port "retombant" à la souche atteinte et ce qui rend difficile sa détection car cachée par les souches saines qui l'entourent.
- **Flétrissement partiel ou total des grappes.**
Les souches malades sont généralement regroupées en foyers plus ou moins importants. Si vous observez ce type de dégâts, pensez à nous prévenir afin que nous puissions identifier la maladie grâce à des tests de laboratoire.

Marquez les souches atteintes afin de les détruire dès que possible. Ces souches ne pourront plus produire normalement et elles constituent un réservoir d'inoculum (phytoplasme contenu dans les vaisseaux du bois) pour les années à venir.